



FICHE D'INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES UTILISÉES DANS LE CADRE DE VOTRE FORMATION FINANÇÉE PAR LA RÉGION OCCITANIE

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ?

Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9,
- Par mail : sigma@laregion.fr (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

**Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant votre formation :
merci de contacter votre organisme de formation.**

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) 2019-2022 est établi en conformité avec les dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Le traitement des données est **fondé sur l'exécution du contrat de formation.**

Ce traitement a **pour finalité** :

- Collecte et gestion des données à caractère personnel du stagiaire, en vue du paiement des actions de formation, et le cas échéant, gestion de son dossier de rémunération, ainsi que la mise en œuvre d'une enquête de satisfaction et d'insertion professionnelle dans le cadre de sa formation,
- Gestion des contacts des organismes de formation et des utilisateurs (coordonnées, habilitations, identifiants, identité, etc).

Vos données sont :

- **Communiquées aux services de la Région Occitanie,**
- **Communiquées aux différents prestataires ou partenaires** qui traiteront les données pour le compte de la Région Occitanie : prescripteurs (Pôle emploi, ARML etc...), services de l'Etat ou prestataires (ATEXO, ASP, SOPRA-STERIA, ATOS, Econocom...), prestataires chargés des enquêtes intervenant dans le cadre de l'exécution du contrat de formation,
- **Conservées durant différents délais en fonction de la finalité du traitement :**
 - 10 ans après la date de fin de la formation pour les dossiers d'organisation des sessions de formation, les dossiers d'instruction et de suivi des demandes individuelles,
 - 60 ans après la date de fin de la formation pour les décisions de versement de l'aide régionale et les documents relatifs à la gestion de la rémunération et des cotisations sociales, nécessaires au calcul des droits à pension des stagiaires ayant bénéficiés d'une rémunération au titre de leur formation,
 - 3 ans après la date de fin de l'enquête,
 - 8 ans à partir de la date de fin du programme opérationnel pour les dossiers soumis aux différents contrôles des Fonds Social Européen (FSE).

A l'issue de cette durée, elles seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.

Vos données ne sont pas :

- Vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment,
- Transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

MENTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir auprès du responsable de traitement.

- Le droit d'**accéder à vos données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement** (article 15 du RGPD),
- Le droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- Le droit de **rectifier** des données inexactes et de **compléter** des données incomplètes (article 16 du RGPD),
- Le droit d'obtenir **l'effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- Le droit **d'obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données (article 18 du RGPD) : en faisant valoir ce droit, vous stoppez tout ou partie du traitement de vos données personnelles, à l'exception de leur conservation,
- Le droit à **la portabilité de vos données** (article 20 du RGPD) : en faisant valoir ce droit vous pourrez demander que la Région vous communique les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine afin de les utiliser vous-même ou les confier à un autre organisme de traitement,
- Le droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).